

## **Vers une privatisation des radars ? « Faire du cash et du flash à tout va »**

**Le gouvernement veut confier la gestion des radars mobiles à des sociétés privées. A la limite de la légalité, selon Remy JOSSEAUME, avocat en droit routier, la mesure inquiète : la rentabilité va-t-elle prendre le pas sur la sécurité routière?**

Annoncée par Manuel Valls en octobre dernier à l'occasion du Conseil interministériel de sécurité routière, la mesure a été officialisée ce jeudi dans les colonnes du Parisien par Emmanuel Barbe, délégué chargé de la question. Le gouvernement entend « externaliser » à des « prestataires agréés par l'Etat » le pilotage des voitures équipées de radars embarqués. Officiellement, l'idée est de réaffecter les forces de l'ordre à d'autres missions dites prioritaires comme les contrôles d'alcoolémie.

« Cette externalisation est avant tout une bonne gestion des deniers publics. On privatise juste l'action de bouger la voiture, avec un chauffeur qui va se promener avec ce radar. On va dire avant au chauffeur par où il doit passer et après vérifier qu'il l'a bien fait. On contrôlera tout ce qu'il va faire dans le cadre d'un marché public », a déclaré jeudi Emmanuel Barbe à l'AFP. Selon le Parisien, d'ici deux ans, 121 voitures balisées viendront s'ajouter aux 319 véhicules existants. De même, contre 1h13 en moyenne de circulation quotidienne, les radars mobiles rouleront « trois à quatre heures de plus ». Ce dispositif sera expérimenté « à partir de fin août », avant une probable généralisation en janvier 2017.

(..)

**« Le risque est la chasse au flashage »**

Une indignation partagée avec Alain Fouché, sénateur LR de la Vienne. Ce dernier a déposé en janvier une proposition de loi visant à supprimer les amendes pour les excès de vitesse de moins de 10km/h. Dénonçant les radars « de pompes à fric », le sénateur alerte au micro de Public Sénat : « Tous les pouvoirs de police, de gendarmerie sont en partie des missions régaliennes, donc c'est à eux de gérer tous les problèmes de fraudes, de contraventions... Ensuite, ils sont formés pour se mettre à des endroits où il y a du risque et ne sont pas indemnisés au nombre de flashes. Avec les sociétés privées, le risque est la chasse au flashage pour être mieux vues au moment du renouvellement du contrat. Ils vont se mettre aux endroits les plus faciles, là où il y a moins de risques où l'automobiliste baisse sa vigilance comme les lignes droites limitées à 90 km/h. »

## Privatiser les radars, un risque d'illégalité ?

Pour Remy Josseaume, avocat spécialisé en droit routier, cette nouvelle mesure comporte un risque d'illégalité. « Il y a vraisemblablement un problème de légalité qui va se poser car en l'état actuel des textes, une infraction à la loi pénale ne peut qu'être constatée que par un agent assermenté par la justice. Or, les prestataires privés vont nécessairement participer à la constatation de l'infraction », explique-t-il. Un deuxième point laisse perplexe ce juriste: « Ces sociétés ne peuvent pas de près ou de loin avoir un rapport avec la fabrication des radars. La loi impose l'impartialité et l'indépendance des organismes qui procèdent à la fabrication et à l'entretien des radars » Autrement dit celui qui fabrique le radar ne peut pas être celui contrôle. Et en tant « que citoyen », Remy Josseaume le dit sans détour : « Si on pouvait encore avoir un doute sur le fait que les radars sont des pompes à fric, merci au gouvernement d'avoir levé ce doute ».

Une accusation à laquelle s'est défendue jeudi Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière : « Ces voitures liront automatiquement les panneaux (de limitation de vitesse, NDLR). L'entreprise privée ne participe en rien à la constatation de l'infraction », a-t-il souligné. Alain Fouché s'agace : « Je ne crois pas un mot en ses déclarations. Il y a deux jours, le gouvernement parlait de les assermenter. Ils ne vont pas leur dire tous les jours où se mettre exactement et les boites privées pour ramasser les marchés choisiront les secteurs ». Pour le sénateur, ces mesures arrangent l'Etat de deux manières : « C'est plus intéressant pour l'Etat car si on met des policiers, on est obligé de leur faire une carrière », en plus que les radars « rentrent des sommes considérables dans les caisses de l'Etat ». Pour Alain Fouché, la sécurité routière n'en sortira pas améliorée et il n'y a aucun doute : « La vache à lait, c'est l'automobiliste ».